

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Février 2022

PRESENTS : DOMERGUE C – GERVASI A – FORTUNE M – LIGNERES O – CHARLEUX D –
CARQUET M – VARSABA B – VILLELLAS F – TOULZA N – BONNET MJ

REPRESENTES : GUIRAUD V – PLA B

EXCUSES : ADRAGNA J – MIGNARD C – PREVOT K

SECRETAIRE DE SEANCE : BONNET Marie-José

1 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT:

Monsieur le Président de séance présente les résultats de l'exercice 2021 :

- Excédent d'investissement : 65 773,59 €.
- Excédent de fonctionnement : 67 188,53 €.
- Excédent global : 132 962,12 €.

Les membres du conseil municipal approuvent ces résultats à l'unanimité.

Monsieur Michel CARQUET, Maire, n'a pas participé au vote.

2 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET PRINCIPAL :

Monsieur le Président de séance présente les résultats de l'exercice 2021 :

- Excédent d'investissement : 100 515,73 €.
- Excédent de fonctionnement : 203 340,46 €.
- Excédent global : 303 856,19 €.

Les membres du conseil municipal approuvent ces résultats à l'unanimité.

Monsieur Michel CARQUET, Maire, n'a pas participé au vote.

3 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021, a été réalisé par Monsieur le Trésorier de Capestang et Madame la Trésorière de Saint-Pons et que le Compte de Gestion établi par ces derniers est conforme au Compte Administratif du budget eau et assainissement.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion des trésoreries.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal, d'approuver le Compte de Gestion de la Trésorerie pour l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif pour le même exercice.

Les membres du conseil municipal approuvent le Compte de Gestion 2021 du budget eau et assainissement à l'unanimité.

4 – AFFECTATION DU RESULTAT 2021 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

Les membres du conseil municipal,

Réunis sous la présidence de Monsieur Michel CARQUET,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget eau et assainissement, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021, constatant que le compte administratif présente :

- un excédent d'exploitation de 67 188,53 €.

Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- 67 188,53 € au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) du budget 2022.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette affectation.

5 – APPROBATION DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2021:

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, les propositions de répartition des dépenses et des recettes pour l'exercice 2022 :

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses votées au titre du présent budget : 239 848,53 €.
- Recettes votées au titre du présent budget : 172 660,00 €.
- Excédent de fonctionnement reporté : 67 188,53 €.

INVESTISSEMENT :

- Dépenses votées au titre du présent budget : 126 517,59 €.
- Recettes votées au titre du présent budget : 60 744,00.
- Excédent d'investissement reporté : 65 773,59 €.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

La séance est levée, il est 20 H 00.